



Siège social : 17 bis avenue de la Puisaye
89000 AUXERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2016

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Conformément au titre 6 des Statuts, les adhérents de l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 15 juin 2016, à 17 heures, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, 26 Rue Étienne Dolet à Auxerre, sur invitation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Francis LEFÈVRE, Président.

Le Président souhaite la bienvenue aux adhérents et aux membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle présents. Il rappelle que l'Assemblée Générale de l'AIST89 est composée des membres adhérents (à jour de leurs cotisations), c'est-à-dire des entreprises, collectivités, associations bénéficiant de ses services, ou de leurs représentants.

Monsieur LEFÈVRE présente à ses côtés Monsieur Bernard THÉVENON, Trésorier, Monsieur Marc GUÉGAN, Directeur, Monsieur Christophe PLONKA, Expert-comptable et Madame Nathalie LE PEN DIAS, Commissaire aux Comptes, ainsi que le Docteur Marie-Christine FAIVRE, médecin du travail, et Madame Valérie LUX, ergonome, pour la présentation du premier point de l'ordre du jour.

Monsieur LEFÈVRE accueille en tant qu'invités les membres du Conseil d'Administration représentants des salariés, qui sont désignés par les organisations syndicales. Les invités ne participent pas aux votes.

Le Président invite ensuite les adhérents présents à signer la feuille de présence et à remettre les pouvoirs éventuels, afin de pouvoir procéder au décompte des adhérents présents et représentés. 31 adhérents, disposant de 81 voix sont présents ou représentés. L'Assemblée peut donc prendre toute décision utile conformément aux statuts.

Ordre du jour

Monsieur LEFÈVRE rappelle tout d'abord que l'AIST89 est une association Loi 1901 à but non lucratif.

Elle est financée par les cotisations des employeurs adhérents. Ceux-ci lui donnent mandat pour remplir une partie de leurs obligations concernant la santé au travail comme cela est prévu par le Code du travail.

L'AIST89 est administrée par un conseil d'administration paritaire, c'est-à-dire composé à 50% de représentants des employeurs et à 50 % de représentants des salariés des entreprises adhérentes. Le Président est un employeur et dispose d'une voix prépondérante. Le trésorier est un salarié.

La mission des services de santé au travail est d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail. A ce titre, l'AIST89 a une mission de conseil des employeurs, des salariés et de leurs représentants.

L'activité de l'AIST89 est assurée par une équipe pluridisciplinaire dont font notamment partie les médecins du travail. Ceux-ci sont les interlocuteurs de référence des entreprises pour la prévention des risques et le suivi médical des salariés.

L'AIST89 est compétente pour toutes les professions sauf pour le secteur agricole. Sa compétence géographique concerne le département de l'Yonne, pour les bassins d'emploi d'Auxerre, Avallon, Migennes, Saint-Florentin, Tonnerre et la Puisaye.

Puis Monsieur LEFÈVRE rappelle les deux points à l'ordre du jour :

- Les services et solutions proposés par l'AIST89 à ses adhérents,
- la partie statutaire, concernant le rapport d'activité et les comptes.

Le Président souligne que le Conseil d'Administration a souhaité que l'Assemblée Générale soit une occasion d'échanger et de développer la relation entre l'association et ses adhérents. Aussi toute la place nécessaire est laissée aux échanges.

L'examen des points à l'ordre du jour est ensuite engagé.

1 – les services et solutions proposés par l'AIST89 à ses adhérents

Monsieur LEFÈVRE rappelle, comme cela était précisé dans l'invitation à l'Assemblée Générale, que l'AIST89 a adapté ses prestations et défini des priorités pour tenir compte des contraintes de la démographie médicale et des nouveaux besoins des entreprises. L'AIST89 a un agrément qui sécurise les employeurs adhérents. La Loi Travail prévoit de nouvelles évolutions pour la santé au travail.

Le Conseil d'Administration a donc souhaité que l'Assemblée Générale soit l'occasion pour les adhérents de faire le point sur ces questions et de mieux connaître la gamme de services et solutions que leur propose l'AIST89.

Le Président a bien conscience que les adhérents se posent souvent des questions. En effet, ils s'adressent directement à l'AIST89, et c'est positif qu'ils le fassent, en disant par exemple :

- « *Auparavant, je payais mes cotisations, mes salariés étaient vus régulièrement par le médecin du travail et j'étais couvert* »,
- « *Je sais bien qu'il y a un manque de médecins, mais c'est moi qui assume les risques* »,
- « *Vous avez un agrément qui sécurise tout le monde, très bien, mais du coup, on ne vous voit plus* »,
- « *Ce n'est plus le médecin du travail qui voit mes salariés, mais une infirmière, est-ce la même chose ?* »,
- « *Et demain, si la Loi El Khomri passe, que va-t-il se passer ?* »,
- « *J'ai effectivement vu sur votre site internet que vous proposez de nouveaux services, mais est-ce que j'y ai droit ?* ».

Pour le Président, ces questions sont légitimes et il souhaite qu'il y ait avec les adhérents des échanges en toute franchise, tant sur l'analyse de la situation que sur les solutions mises en œuvre par l'AIST89.

Car l'AIST89 fait face à plusieurs défis :

- En premier lieu, le nombre de médecins du travail pose un problème crucial. Du fait de la pyramide des âges et de l'absence d'une relève suffisante, le nombre des médecins du travail est en train de diminuer nettement, ce à quoi il faut s'adapter.

- Par ailleurs, certaines problématiques se situent à des niveaux inconnus auparavant. On peut citer les risques liés aux produits chimiques, les risques psychosociaux, les conséquences de l'allongement de la durée de vie au travail ou l'enjeu du maintien dans l'emploi en période de difficulté économique.
- Enfin, la réglementation n'est toujours pas adaptée à la réalité, conduisant à un décalage persistant entre les moyens disponibles et les prescriptions réglementaires.

Face à cela, l'AIST89 a agi sur plusieurs aspects :

- Tout d'abord, l'AIST89 a interpellé les pouvoirs publics, et a obtenu un agrément qui sécurise juridiquement les adhérents et l'AIST89 ; c'est à la fois une solution d'attente, essentielle, mais qui préfigure aussi des solutions qui vont se généraliser,
- Parallèlement a été mise en place l'organisation nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux (recrutement d'infirmières, embauches de médecins généralistes avec un parcours de reconversion vers la médecine du travail, développement de la pluridisciplinarité médicale et technique),
- Enfin l'AIST89 a fait évoluer son offre de services, conformément au projet de service pluriannuel de l'AIST89, en ce qui concerne l'appui aux entreprises pour la prévention des risques professionnels, la mise en place d'un suivi médical individuel mieux adapté aux besoins, et la capacité à mieux toucher les TPE et les PME.

Puis Monsieur LEFÈVRE passe la parole aux intervenants pour illustrer ces différents points, à partir d'un diaporama qui sera mis en ligne sur le site de l'AIST89. Il invite les participants à l'Assemblée Générale à faire part de leurs témoignages et à poser les questions sur les points qui les intéressent.

Monsieur GUÉGAN retrace tout d'abord les évolutions législatives de la période 2011-2015, présente les dispositions prises par l'AIST89 en conséquence et quelques chiffres-clés. Il fait le point sur l'agrément de l'AIST89 renouvelé en février 2016 et les priorités d'intervention. Puis, il présente un tableau synthétique des prestations proposées par l'AIST89, ainsi que le site web et le portail adhérent.

Un participant à l'Assemblée Générale souhaite des précisions sur l'agrément. Monsieur LEFÈVRE précise que l'agrément délivré par la DIRECCTE acte la reconnaissance de la conformité au code du travail de l'AIST89 et que c'est une garantie de validité des actes, procédures et documents de l'AIST89. Ceci inclut en particulier les dérogations au code du travail, ce qui est un facteur essentiel de sécurité juridique pour les adhérents.

Monsieur GUÉGAN répond également à une demande de précision concernant l'accès au site internet de l'AIST89, en indiquant que le site comporte une partie publique ouverte à tous et une partie extranet, le portail adhérent, qui permet aux adhérents de prendre connaissance et d'échanger avec les services de l'AIST89 des informations les concernant.

Le Docteur FAIVRE explique ensuite la composition et l'organisation de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, et précise le rôle du médecin du travail. Elle expose les modalités de la surveillance individuelle des salariés, présente les actions en milieu de travail (CHSCT, études de poste, conseils, produits chimiques,...) et décrit les actions menées pour la prévention de la désinsertion professionnelle.

Un participant à l'Assemblée Générale demande des précisions concernant les modalités de demande des visites médicales périodiques et d'embauche. Le Docteur FAIVRE indique que le portail permet de déclarer les embauches et garantit la prise en compte des nouveaux salariés par l'AIST89, même si en fonction de l'agrément une visite médicale est ou pas organisée. Les visites médicales périodiques quant à elles sont organisées par l'AIST89 et les sollicitations éventuelles sont à effectuer par téléphone.

Madame LUX fait le point sur Objectif DU, les séances de sensibilisation et d'information proposées par l'AIST89, sur la formation des sauveteurs-secouristes du travail et sur les actions menées en ergonomie, métrologie et toxicologie.

Répondant à une question d'un participant, Madame LUX précise que les demandes d'intervention du Pôle Prévention de l'AIST89 sont effectuées soit par le médecin du travail en accord avec l'entreprise, soit par l'entreprise elle-même, auquel cas l'avis du médecin du travail est sollicité.

Le Directeur de la Fédération départementale des ADMR fait part du travail en partenariat réalisé avec l'AIST89 pour la prévention des risques chimiques, biologiques et liés à la manutention des aides à domicile ainsi que sur le travail sur écran et l'organisation des espaces de travail pour les postes administratifs. Il souligne l'adaptation des interventions aux particularités des établissements adhérents.

La Responsable de A la Maison, agence de services d'aide à domicile, souligne la disponibilité et la réactivité des intervenants. Selon elle, pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, la formation et l'appui des intervenants de l'AIST89 sont indispensables. Elle suggère que de nouvelles séances Objectif DU soient proposées aux employeurs utilisateurs, après quelque temps de pratique.

Puis Monsieur LEFÈVRE remercie les intervenants et propose à l'Assemblée Générale de passer à l'examen des autres points point de l'ordre du jour.

2 – Adoption des comptes 2015

Monsieur LEFÈVRE précise que les comptes et le résultat de l'année 2015 sont conformes dans leur ensemble au budget prévisionnel. Ceci résulte d'une gestion prudente qui est nécessaire du fait de la situation économique.

Le Président invite ensuite Monsieur THÉVENON, Trésorier de l'AIST89, et Monsieur PLONKA, Expert-comptable à présenter les comptes et le rapport financier 2014, en vue de leur adoption par l'Assemblée Générale.

Monsieur THÉVENON présente les comptes et donne lecture du rapport financier.

Puis Monsieur LEFÈVRE indique que Madame LE PEN DIAS va donner lecture de son rapport en tant que Commissaire aux Comptes. Madame LE PEN DIAS présente alors son rapport, rappelle les diligences effectuées et indique qu'elle certifie sans réserve les comptes de l'exercice 2015.

A l'issue de ces échanges, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les comptes et le rapport financier de l'année 2015.

3 – Budget prévisionnel 2016

Le Président indique que le budget a été préparé au dernier trimestre 2015 et a été approuvé par le Conseil d'Administration en décembre 2015. Les incertitudes concernant la situation économique conduisent toujours à conserver une certaine prudence au niveau budgétaire, que ce soit au niveau du chiffre d'affaires ou des postes de charges.

Puis Monsieur LEFÈVRE passe la parole à Monsieur THÉVENON pour la présentation du budget prévisionnel 2016.

Monsieur THÉVENON précise en particulier les éléments pris en compte pour la préparation du budget 2016 : une revalorisation des minimums de cotisation et des forfaits en fonction du plafond de la sécurité sociale, une conjoncture en légère amélioration, notamment au niveau de l'emploi intérimaire, une intégration des produits de la location de l'immeuble de la place Saint-Eusèbe à Auxerre sur une année complète, une diminution des frais de transport concernant les centres mobiles, une augmentation par souci de prudence de l'entretien immobilier, une certaine réduction des honoraires, un effort de communication vers les adhérents, le renouvellement ou la mise à niveau de certains matériels médicaux et techniques, informatiques et d'impression, l'aménagement de certains bureaux à partir des garages inutilisés avenue de la Puisaye.

Un participant à l'Assemblée Générale souhaite savoir pourquoi le budget prévisionnel ne prévoit pas d'autres charges de gestion courante. Monsieur PLONKA indique qu'il s'agit de charges non prévisibles, qui étaient jusqu'à présent d'un montant limité.

Puis l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le budget prévisionnel de l'année 2016.

4 – Cotisations pour 2016

Monsieur LEFÈVRE rappelle que les taux de cotisation sont fixés par le Conseil d'Administration, puis ratifiés par l'Assemblée Générale.

Il indique que les taux de cotisation en 2016 sont inchangés par rapport à 2015 et que les minimums de cotisation et les forfaits évoluent avec le plafond de la sécurité sociale.

Puis il passe la parole à Monsieur GUÉGAN pour présenter les taux de cotisation retenus pour le budget 2016. Les tarifs suivants sont proposés à l'Assemblée Générale pour 2016 :

- Droit d'inscription de 15,64 € HT par salarié (lors de l'adhésion).
- Taux de 0,33% HT et de 0,35% HT de la masse salariale plafonnée :
 - 0,33% pour les entreprises mettant à disposition une infirmerie et un personnel infirmier,
 - 0,35% pour les autres entreprises.
- Minimum de cotisation de 3,39 € HT par personne et par mois, soit 40,71 € HT par an :
 - pour les salariés à temps complet,
 - pour les salariés à temps partiel,
 - pour les salariés sous contrat divers.
- Tarif forfaitaire mensuel de 3,349 € HT par personne et par mois, soit 40,71 € HT par an :
 - pour les apprentis de moins de 18 ans.
- Pour les Entreprises de Travail Temporaire, tarif forfaitaire de 42,28 € HT par salarié convoqué, présenté ou non à la visite médicale.
- Formation des sauveteurs-secouristes du travail :
 - Formation initiale :
 - par stagiaire : 213 € HT / par groupe : 1 168 € HT
 - Maintien et actualisation des compétences :
 - par stagiaire : 79 € HT / par groupe : 424 € HT

Monsieur LEFÈVRE propose alors de ratifier les taux de cotisations pour l'année 2016 fixés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité les taux de cotisations pour 2015 fixés par le Conseil d'Administration.

8 – Synthèse d'activité 2015

Monsieur LEFÈVRE précise que le rapport d'activité est préparé notamment à partir des rapports d'activité des médecins du travail. Il rappelle également qu'un rapport concernant l'organisation et le fonctionnement a été remis aux participants à l'Assemblée Générale, et invite ceux-ci à faire part des questions particulières qu'ils auraient sur ce document.

Le Président indique que Monsieur GUÉGAN va maintenant présenter un court diaporama reprenant des extraits de la synthèse d'activité de l'AIST89 en 2015.

Ce diaporama met en évidence les principales données chiffrées concernant l'activité de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail en 2015 :

- La répartition par taille et les effectifs des entreprises adhérentes,

- Les Médecins du Travail, les consultations en santé au travail, les actions en milieu de travail,
- Les salariés inaptes, le service social,
- La prévention des risques professionnels dans le cadre de la Pluridisciplinarité, les sensibilisations,
- Objectif DU, le site web, les fiches-métiers et les réunions collectives.

Puis après cette présentation, Monsieur LEFÈVRE signale que les différents rapports qui ont été présentés seront mis en ligne sur le site web de l'AIST89. Ils seront donc à disposition des adhérents et téléchargeables. Puis il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

8 – Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration de l'AIST89 est composé de 18 membres, dont 9 sont des représentants des employeurs élus tous les 4 ans par l'Assemblée Générale.

Entre 2 élections, il arrive que certains administrateurs quittent le Conseil d'Administration, par exemple en cas de retraite ou d'évolution professionnelle. Dans ce cas, les statuts prévoient que le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement à leur remplacement et qu'il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale.

Un membre du Conseil d'Administration représentant des employeurs a quitté ses fonctions. Le Conseil d'Administration a donc récemment coopté un nouveau représentant d'employeurs. Il s'agit de Monsieur Pascal LECLERC, PDG de la société HEDS à Auxerre (Monsieur LECLERC, empêché, ne pouvait pas être présent lors de l'Assemblée Générale).

Le Président indique qu'il revient à l'Assemblée Générale de ratifier ce changement et demande aux participants à l'Assemblée Générale s'ils souhaitent des précisions.

Le Président propose ensuite à l'Assemblée Générale de donner son accord pour la désignation du nouveau membre du Conseil d'Administration de l'AIST89.

A l'unanimité l'Assemblée Générale confirme l'élection de Monsieur LECLERC en tant que membres du Conseil d'Administration de l'AIST89.

Puis, en l'absence de questions diverses, Monsieur LEFÈVRE remercie les participants à l'Assemblée Générale et, toutes les questions ayant été traitées, déclare la séance levée. Il propose aux adhérents de se retrouver à l'extérieur de la salle pour un cocktail permettant de continuer les échanges.

Le Président de l'AIST89

Francis LEFÈVRE